

- conseil d'administration du 7 novembre 2014 -

RESOLUTION CA n°32-2014

BUDGET RECTIFICATIF 3 - 2014

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

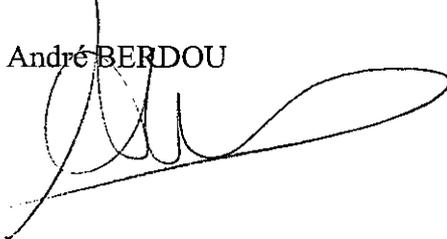
approuve le budget rectificatif n° 3 de l'exercice 2014, telle que présentée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2013.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

